

CERTIFICAT DE CONFORMITE CE

Année 2017 Numéro de production 00440
CERTIFICAT DE CONFORMITÉ CE
POUR VÉHICULES COMPLETS RÉCEPTIONNÉS PAR TYPE EN PETITES SÉRIES

Le soussigné, Olivier Pelleitier (Directeur Général),
certifie par la présente, que le véhicule :
0.1. Marque : GOUPIIL
0.2. Type : GWM
Variante : NC5
FOUE
Version :
0.2.1. Nom commercial :
0.4. Catégorie de véhicule :
0.5. Raison sociale et adresse du constructeur : POLARIS WORK & TRANSPORTATION
GOUPIIL INDUSTRIE
Route de VILLENEUVE
47320 BOURRAN (France)

0.6. Emplacement et méthode de fixation des plaques réglementaires :
Collé sous le siège passager
Emplacement du numéro d'identification du véhicule sur le châssis :
Dans le passage de roue avant droit
VRW/GWMZZZH0K00381

0.10 Numéro d'identification du véhicule :
est conforme à tous égards au type décrit dans
la réception
e9*KS07/46*6438*00
30/06/2016

et peut être immatriculé à titre permanent dans les États membres dans lesquels
la conduite est

et qui utilisent les unités
pour l'indicateur de vitesse

A Bourran, le lundi 31 juillet 2017



IMPORTANT :
Veuillez prendre soin de ce document. Peut être demandé lors des
enregistrements dans la Communauté Européenne

1. Nombre d'essieux et de roues :	2/4	38. Code de la carrosserie :	BA03
1.1. Nombre et emplacement des essieux à roues jumelées :	---	40. Couleur du véhicule :	Blanc
3. Essieux moteurs (nombre, emplacement, crabotage d'un autre essieu):	1, arrière, sans	41. Nombre et configuration des portes :	2, à l'avant
4. Empattement :	2022 mm	42. Nombre de places assises (y compris celle du conducteur) :	E9-555R-01.6129
4.1. Écartement des essieux :1-2 :	---	44. Marque ou numéro de réception du dispositif d'attelage, le cas échéant :	D: 8.24 kN / V: - / S: 100 kg / U:-
5. Longueur :	3675 mm	45.1. Valeurs caractéristiques :	---
6. Largeur :	1306 mm	A l'arrêt: --- dB (A)	à un régime de: 63,7 dB (A)
7. Hauteur :	1893 mm	En marche: ---	Euro ---
8. Avancée de la sellette d'attelage (maximale et minimale en cas de sellette réglable):	---	47. Niveau des émissions d'échappement :	---
9. Distance entre l'extrémité avant du véhicule et le centre du dispositif d'attelage	---	48. Émissions de gaz d'échappement :	---
11. Longueur de la zone de chargement:	2170 mm	Numéro du règlement de base et du dernier règlement modificateur applicable:	715/2007 - 459/2012ZX
13. Masse en ordre de marche:	1274 kg	1.1. Procédure d'essai: Type I ou ESC	---
13.1. Répartition de cette masse entre les essieux:	1. 649 kg 2. 825 kg	CO: --- HC: --- NOx: --- HC + NOx: --- Particules: ---	---
13.2. Masse réelle du véhicule:	1182 kg	Opacité de la fumée (ELR):	---
16. Masses maximales techniquement admissibles	2100 kg	1.2. Procédure d'essai: Type I [Euro 5 ou 6(1)] ou WHSC (EURO VI)	---
16.1. Masse en charge maximale techniquement admissible:	---	CO: --- NOx: --- HCNM: --- NOx: --- HTC + NOx: --- NH3: ---	---
16.2. Masse techniquement admissible sur chaque essieu:	1. 1100 kg 2. 3500 kg	Particules (masse): --- Particules (nombre): ---	---
16.4. Masse maximale techniquement admissible de l'ensemble:	1400 kg	2.1. Procédure d'essai: ETC (le cas échéant)	---
18.1. Remorque à timon d'attelage:	---	CO: --- NOx: --- HCNM: --- HCT: --- CH4: --- Particules: ---	---
18.2. Semi-remorque:	1200 kg	2.2. Procédure d'essai:	---
18.3. Remorque à essieu central :	3500 kg	CO: --- NOx: --- HCNM: --- HCT: --- CH4: --- NH3: ---	---
18.4. Remorque non freinée :	---	Particules (masse): --- Particules (nombre): ---	---
19. Masse statique maximale techniquement admissible au point d'attelage :	1400 kg	48.1. Fumées, valeur corrigée du coefficient d'absorption:	---
20. Constructeur du moteur:	SCHABMÜLLER GmbH	49. Émissions de CO2/consommation de carburant/consommation d'énergie électrique(m):	---
21. Code du moteur inscrit sur le moteur:	TSA200-120-250	1. Tous systèmes de propulsion hors véhicules électriques purs	---
22. Principe de fonctionnement:	---	Émissions de CO2	---
23. Électrique pur:	---	Conditions urbaines: ... g/km	---
23.1. Véhicule [électrique] hybride:	---	Conditions extra-urbaines: ... g/km	---
24. Nombre et disposition des cylindres:	---	Conditions mixtes: ... g/km	---
25. Capacité du moteur:	---	Pondéré, conditions mixtes ... g/km	---
26. Carburant:	---	2. Véhicules électriques purs et véhicules électriques hybrides chargeables de l'extérieur	---
26.1. Monocarburant/bicarburant/carburant modulable	---	Consommation d'énergie électrique [pondérée, conditions mixtes]	272 Wh/km
26.2. (Bicarburant uniquement)Type 1A/Type 1B/Type 2A/Type 2B/Type 3B---	---	Autonomie en mode électrique	61 km
27. Puissance maximale	---	3. Véhicule pourvu d'éco-innovation(s):	---
27.1. Puissance nette maximale : ---kW à ---tr/min (moteur à combustion interne)	---	3.1. Code général de la ou des éco-innovations :	---
27.2. Puissance horaire maximale:	6,8 kW (moteur électrique)	3.2. Total des réductions d'émissions de CO2 obtenues grâce à la ou aux éco-innovations	---
27.3. Puissance nette maximale:	16,6 kW (moteur électrique)	50. Réceptionné selon les exigences en matière de conception applicables pour le transport de matières dangereuses:	---
28. Boîte de vitesses (type):	10 kW (moteur électrique)	51. Véhicules à usage spécial: désignation conformément à l'annexe II, partie 5:	---
29. Vitesse maximale:	---	52. Remarques :	---
30. Voie des essieux:	45 km/h		---
35. Combinaison pneumatiques/roues :	1. 1021 mm 2. 1021 mm	Spécifications régionales :	N10GPLCT003X080
36. Connexions pour le freinage de la remorque :	---	France	---
37. Pression dans la conduite d'alimentation du système de freinage de la remorque:	---		---